

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

Urgences

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

*Direction de la recherche,
des études, de l'évaluation
et des statistiques*

Sous-direction observation
de la santé et de l'assurance maladie

Bureau établissements de santé

Instruction DREES/BES n° 2013-175 du 22 mai 2013 relative à la collecte d'informations sur l'offre de soins de premier recours non programmé, complémentaire à l'enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières

NOR : AFSE1310966J

Date d'application : 31 mai 2013.

Validée par le CNP le 17 mai 2013. — Visa CNP 2013-126.

Résumé : cette instruction précise les informations, complémentaires à l'enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières de juin 2013 et relatives à l'offre de soins de premier recours non programmé, devant être collectées par les services des agences régionales de santé et les modalités de leur transmission à la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES). Les informations de l'enquête sur les urgences hospitalières seront collectées, quant à elles, par les structures des urgences des établissements de santé autorisés pour cette activité ; ces établissements seront destinataires des modalités de collecte, transmises par la DREES.

Mots clés : enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières – soins non programmés – collecte – date limite.

Annexe : questionnaire avec quatre volets :

Volet 1 : Questionnaire relatif à l'organisation de la permanence des soins ambulatoires.

Volet 2 : Questionnaire relatif aux maisons médicales de garde.

Volet 3 : Questionnaire relatif aux associations de médecins libéraux type « SOS médecins ».

Volet 4 : Questionnaire relatif aux centres de consultations non programmées.

*La ministre des affaires sociales et de la santé à Mesdames et Messieurs
les directeurs généraux des agences régionales de santé.*

PRÉAMBULE

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a inscrit à son programme de travail pour 2013 la réalisation d'une enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières. Une première enquête avait été réalisée en 2002. Elle avait pour objectif de caractériser les pathologies et motifs de venue dans un contexte de recours croissant et soutenu aux structures des urgences. Depuis, l'organisation de cette activité hospitalière a été modifiée (décrets n° 2006-576 et n° 2006-577) comme celle relative à la permanence des soins ambulatoires (décret n° 2003-880).

Cette seconde enquête statistique nationale doit permettre, dans un contexte d'augmentation constante du recours à ces structures et de tensions parfois signalées, d'actualiser la description des caractéristiques médicales des patients pris en charge. Il s'agit également de comprendre la genèse des recours (notamment les démarches entreprises avant l'arrivée aux services d'urgences), de caractériser les difficultés d'aval des urgences et l'orientation des patients après les urgences, de décrire la diversité des organisations et des fonctionnements des structures des urgences. Pour davantage d'informations, consulter <http://www.drees.sante.gouv.fr/enquete-nationale-sur-les-structures-des-urgences,11113.html>.

Cette enquête interrogera toutes les structures des urgences autorisées (générales ou pédiatriques) et tous les patients se présentant aux urgences entre 8 heures le 11 juin et 8 heures le 12 juin. La collecte des informations sera réalisée par le personnel des structures des urgences. Les établissements de santé seront destinataires des modalités de collecte, transmises par la DREES.

Afin de compléter les informations relatives à cette activité et d'en proposer une description statistique dynamique, il semble nécessaire de disposer d'informations relatives à l'offre de soins disponible autour de chaque structure des urgences pour la prise en charge des soins de premier recours non programmés: organisation de la permanence des soins ambulatoires, associations de médecins libéraux type « SOS médecins », maisons médicales de garde, centres de consultations non programmées. D'autres informations de cadrage seront également prises en compte, notamment l'activité des médecins généralistes et des pédiatres libéraux (source SNiiRAM), les trajectoires des patients hospitalisés avec passage aux urgences (source PMSI), pour fournir une description aussi complète que possible.

I. – OBJET

La présente instruction définit les modalités de collecte et de transmission d'informations relatives à l'offre de soins disponible autour de chaque structure des urgences pour la prise en charge des soins de premier recours non programmés: organisation de la permanence des soins ambulatoires, associations de médecins libéraux type « SOS médecins », maisons médicales de garde, centres de consultations non programmées.

II. – PROCÉDURE DE COLLECTE

Des questionnaires, figurant en annexe, permettent la collecte d'informations relatives à la situation géographique, l'organisation et l'activité de quatre composantes de la prise en charge de soins non programmés de premier recours. Pour l'organisation de la permanence des soins ambulatoires, un questionnaire devra être renseigné pour chaque secteur de garde défini pour votre région. Pour les associations de médecins libéraux type « SOS médecins », les maisons médicales de garde comme les centres de consultations non programmées, un questionnaire devra être renseigné pour chaque association, maison médicale ou service en activité dans votre région. Les informations collectées correspondent à la situation existante au moment de l'enquête nationale, soit juin 2013.

Les informations collectées seront enregistrées dans des tableaux Excel, dont le canevas est présenté en annexe: une colonne pour les réponses à chaque question, une ligne pour chaque secteur de garde, association de médecins libéraux type « SOS médecins », maison médicale de garde, centres de consultations non programmées. Les tableaux une fois renseignés devront être transmis en retour à la DREES à l'adresse suivante: drees-urgences@sante.gouv.fr.

III. – CALENDRIER

Le retour des tableaux Excel est demandé, par courrier électronique à l'adresse ci-dessus, pour le 30 juin 2013.

Pour toutes difficultés liées à la mise en œuvre de la présente instruction, vous pouvez contacter par messagerie le bureau des établissements de santé à la DREES, chargé de l'enquête nationale sur les urgences hospitalières.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques,*
F. VON LENNEP

ANNEXE

QUESTIONNAIRE AVEC QUATRE VOLETS

VOLET 1 : QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ORGANISATION DE LA PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES

Nom de la région
Nombre de secteurs de garde

DÉNOMINATION du secteur de garde	ZONE géographique du secteur de garde	NOMBRE de médecins généralistes libéraux participant à la PDSA dans ce secteur en juin	CONTACT avec la PDSA par un numéro de téléphone autre que le 15, oui/non	LA RÉGULATION libérale de la PDSA se fait- elle dans les locaux du centre le 15, oui/non	LA NUIT profonde (0-8 heures) couverte en régulation, oui/non	LA NUIT profonde (0-8 heures) couverte en effecteurs, oui/non	NOMBRE de consultations annuelles réalisées dans le cadre de la PDSA	NOMBRE de visites annuelles réalisées en 2012 dans le cadre de la PDSA	COMMENTAIRE
Secteur de garde 1									

VOLET 2 : QUESTIONNAIRE RELATIF AUX MAISONS MÉDICALES DE GARDE

Nom de la région

Nombre de maisons médicales de garde en activité dans la région au 1^{er} juin 2013

DÉNOMINATION de la maison médicale	NOM de la commune d'implantation de la maison médicale de garde	CODE POSTAL de la commune d'implantation	MAISON MÉDICALE jouxtant une structure d'urgences hospitalières, oui/non	MAISON médicale implantée sur le site d'un établissement de santé avec urgences, oui/non	CONVENTION ou un protocole écrit de collaboration avec une structure d'accueil des urgences, oui/non	OUVERTURE en semaine, oui/non	OUVERTURE en semaine, si oui horaires
Maison médicale 1							
DÉNOMINATION de la maison médicale	OUVERTURE le samedi, oui/non	OUVERTURE le samedi, si oui horaires	OUVERTURE le dimanche, oui/non	OUVERTURE le dimanche, si oui horaires	POSSIBILITÉ d'imagerie ou biologie médicale, à proximité immédiate oui/non	NOMBRE de consultations annuelles réalisées dans la MIMG par ces médecins en 2012	COMMENTAIRES
Maison médicale 1							

VOLET 3 : QUESTIONNAIRE RELATIF AUX ASSOCIATIONS DE MÉDECINS LIBÉRAUX DE TYPE « SOS MÉDECINS »

Nom de la région

Nombre d'associations de médecins libéraux type « SOS médecins » ayant une activité de visite au 1^{er} juin 2013

DÉNOMINATION de l'association	NOMBRE de médecins en juin 2013	ZONE géographique couverte	NOMBRE de visites* annuelles réalisées en 2012	COMMENTAIRES
Association 1				

* L'activité de consultation éventuellement réalisée par ces associations doit être renseignée dans le volet suivant.

VOLET 4: QUESTIONNAIRE RELATIF AUX CENTRES DE CONSULTATION NON PROGRAMMÉES

Nom de la région

Nombre de centres de consultations non programmées en activité dans la région au 1^{er} juin 2013

DÉNOMINATION DU CENTRE	NOM de la commune d'implantation du centre	CODE POSTAL de la commune d'implantation	CENTRE IMPLANTÉ sur le site d'un établissement de santé, oui/non	SI OUI, type de l'établissement de santé public/privé	OUVERTURE en semaine, oui/non	OUVERTURE en semaine, si oui horaires	OUVERTURE le samedi, oui/non
Service 1							

DÉNOMINATION DU CENTRE	OUVERTURE le samedi, si oui horaires	OUVERTURE le dimanche, oui/non	OUVERTURE le dimanche, si oui horaires	POSSIBILITÉ d'imagerie ou biologie médicale à proximité immédiate oui/non	NOMBRE de médecins y consultant en juin 2013	NOMBRE de consultations annuelles réalisées par ces médecins en 2012	COMMENTAIRES
Service 1							